

République Française  
**COMMUNE DE SIGEAN**

**EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 23  
 votants : 27  
 en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq  
 Le lundi 31 mars à 18 heures 30  
 Le Conseil municipal de SIGEAN  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
 en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

**Objet :**

Création d'un emploi  
 permanent à temps  
 complet  
 Adjoint technique  
 principal 1ere classe

**Présents :** Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Cécile BARTHOMEUF ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Ghislaine RAYNAUD ; Marcel CAMICCI ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

**Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales :** Brigitte CAVERIVIERE par Michel JAMMES ; Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ; Angélique PIEDVACHE par Gilles FAGES

**Absents :** Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL

**Secrétaire de séance :** Lucie TORRA

**Il est rappelé au Conseil Municipal que :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

**Considérant** la nécessité de créer 4 postes **Adjoint technique principal 1ere classe permanents** en raison d'avancement de grade

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- la création de 4 postes d'**Adjoint technique principal 1ere classe Permanent** à temps complet à raison de 35H/S à compter de ce jour.

- de modifier le tableau des emplois comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	EFFECTIF ANTERIEUR	Variation	EFFECTIF 2025
Technique	CAT			
Adjoint technique principal 1ere classe	C	4	+4	8

Accusé de réception en préfecture  
 011-211103791-20250331-DEL-2025-022-DE  
 Date de réception préfecture : 01/04/2025

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, décide :**

- **d'approuver** la proposition du Maire,
- **d'inscrire** le nouvel emploi au tableau de l'effectif du personnel communal,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu  
De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025  
Et de la publication le 09/04/2025  
Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire  
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance,  
Lucie TORRA**